

# Document pour les enseignant.e.s

## Situation d'apprentissage : Aux origines de la neutralité de l'État

### 1. Contextualisation dans le parcours d'apprentissage :

La neutralité de l'État belge se manifeste dans son abstention à prioriser une appartenance convictionnelle (religieuse ou philosophique), avec la particularité que les cultes reconnus dans notre pays sont en parties subsidiés par l'État. En Belgique, des citoyens et citoyennes comprennent la neutralité de l'État différemment. Il en va de même pour les administrations. Voici quelques exemples de ces différences au sein des services publics. Certains perçoivent la neutralité comme inclusive : depuis décembre 2023, le personnel de l'administration communale d'Anderlecht ne connaît aucune restriction au port de signes convictionnels quelle que soit sa fonction. Pour d'autres, le concept de neutralité est compris comme exclusif : au nom de la neutralité, aucun signe convictionnel ou philosophique ne peut être visible comme c'est le cas notamment pour les employés et employées de la STIB, sauf si une demande de dérogation a été acceptée. D'autres administrations se situent, quant à elles, entre les deux : les membres du personnel ayant un uniforme à la SCNB ne peuvent pas porter de signe convictionnel ou philosophique de manière visible, les autres oui. C'est le même genre de compromis qui a été trouvé par la ville d'Anvers : le personnel en contact direct avec le public connaît une restriction des signes convictionnels, philosophiques, politiques... ; le reste du personnel doit seulement veiller à porter une tenue correcte. Cette situation d'apprentissage vise à interroger l'origine de la neutralité de l'État belge et invite les élèves à penser le vivre ensemble d'hier et d'aujourd'hui.

### 2. Apprentissages mis en œuvre et à structurer dans le cours :

Approche critique de l'information	Se situer dans son environnement	Démarches d'investigation en sciences humaines	Usages numériques disciplinaires	Pratique(s) de terrain
------------------------------------	----------------------------------	--	----------------------------------	------------------------

□

#### Attendus d'apprentissage liés à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté :

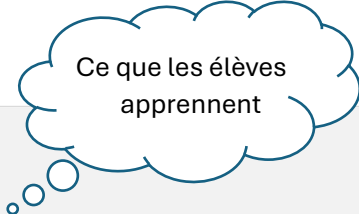
*Les compétences visées par l'EPC, ainsi que la volonté de privilégier leur apprentissage en commun, en construction collective, se prêtent davantage à l'évaluation formative.*  
Référentiel d'éducation à la philosophie et citoyenne, FWB, 2021, p.23.

#### S'ouvrir à la pluralité des cultures et des convictions :

- SF : Distinguer croyance, opinion, savoir, conviction.
- S : Questionner – expliciter : sphère privée- sphère publique.
- S : Identifier – exemplifier : opinion – croyance – savoir – conviction.

#### Comprendre les principes de la démocratie

- SF : Reconnaître l'égalité devant la loi : questionner l'égalité devant la loi.



Ce que les élèves apprennent

### **Attendus d'apprentissage de S1 :**

#### Savoirs :

- Expliquer** des changements induits par la Constitution sur le plan des convictions religieuses et philosophiques.
- Associer** un fait marquant au moment clé correspondant.
- Dater** des faits marquants.

#### Savoir-faire :

- Sélectionner** dans un document des informations utiles pour répondre à une question de recherche.
- Identifier**, dans un texte court, une cause et une conséquence explicite d'un fait ou d'un changement.

#### Consolidation :

- Dater et nommer** la Révolution belge. (P4)
- Dater et nommer** la Révolution française. (P6)
- Énoncer** un changement et une continuité (dont le rôle joué par l'Église) sur le plan de l'accès aux savoirs et à l'instruction entre la période gallo-romaine et le temps du développement des seigneuries et des villes dans nos régions. (P4)
- Énoncer** un changement et une continuité sur le plan de l'accès aux savoirs et à l'instruction entre le temps du développement des seigneuries et des villes dans nos régions et le temps des développements scientifiques. (P4)
- Exemplifier** l'influence que la Chrétienté et l'Islam médiévaux exercent sur la vie quotidienne et sur l'art.(S1)

#### Dépassement :

- Rédiger** un court texte explicatif pour inscrire une réalité d'aujourd'hui dans une perspective historique, en mobilisant des repères temporels significatifs, un vocabulaire temporel spécifique et des termes/notions pour caractériser les repères temporels. (S2)
- Différencier** les notions d'antériorité, de contemporanéité, de postériorité. (S2)

### **Exemple de production attendue**

#### **a. Problématisation**

#### **Les croyances et les convictions personnelles en Belgique aujourd'hui**

*Cette situation d'apprentissage démarre par une phase de problématisation afin de faire émerger la question de recherche. Cette phase se veut courte. Elle sert à donner le fil rouge de la situation d'apprentissage. Cette phase n'est pas évaluable de manière sommative dans le Tronc commun.*

*Au départ de la réalité sociale des élèves, l'enseignant.e est invité.e à faire émerger les connaissances sur la société belge actuelle au niveau de la place de la religion dans l'espace privé, sacré et public.*

Sphère privée (ex : chez moi ou lors d'un décès)	Sphère publique (ex : dans la rue et à l'école)
<p><u>Chez moi</u> : Je fais ce que je veux en fonction de mes convictions, dans les limites de la loi.</p> <p><u>Lors d'un décès</u> : Je peux assister à une cérémonie laïque ou à une cérémonie religieuse.</p>	<p><u>Dans la rue</u> : je porte les signes religieux et convictionnels (dans les limites de la loi) que je veux dans les espaces publics ou n'en porte pas si je ne veux pas en porter.</p> <p><u>A l'école</u> : je peux aller dans une école de l'enseignement libre ou officiel : j'ai des cours de religion confessionnelle ou pas, c'est au choix.</p>

- **La Belgique est un état neutre.** (La neutralité de l'État s'observe dans la reconnaissance – et le financement - de certaines religions et organisations non confessionnelles. Les institutions se doivent d'être neutres, parce qu'elles représentent l'ensemble des citoyens et citoyennes du royaume et que l'égalité de tous et de toutes est au centre de notre pays. En Belgique, il y a donc une distinction importante entre les convictions personnelles d'une personne et son rôle au sein d'une institution.)

### Croyances et organisation de la société dans nos régions au Moyen Age et aux Temps modernes

*En confrontant la réalité sociale d'hier et aujourd'hui, les élèves sont invités à formuler une question de recherche. Les élèves peuvent ensuite illustrer leur réponse en exemplifiant certains aspects de la vie quotidienne (enseignement, mariage...).*

- Situation au Moyen Age et aux Temps modernes dans nos régions.

**La religion chrétienne influençait la vie quotidienne dans nos régions.**

- Exemplification de certains aspects de la vie quotidienne (enseignement, mariage...). **Le clergé s'occupe des écoles. Le clergé enregistre les mariages, les naissances, les décès...**
- Formulation d'une question de recherche :

Quand et pourquoi la Belgique est-elle devenue un État neutre ?

Comment expliquer que l'Eglise a un rôle moins important dans l'instruction et la vie civile aujourd'hui ?

...

## Sciences humaines (S1) – Formation historique

1. Titre et date le document 1. **Constitution, 1831**
2. En te basant sur le document 1, nomme les libertés qui rendent possible le vivre ensemble en Belgique. **liberté de culte + liberté d'opinion** (-> la liberté de conscience)
3. En te basant sur les documents 1 et 2, coche les affirmations correctes :

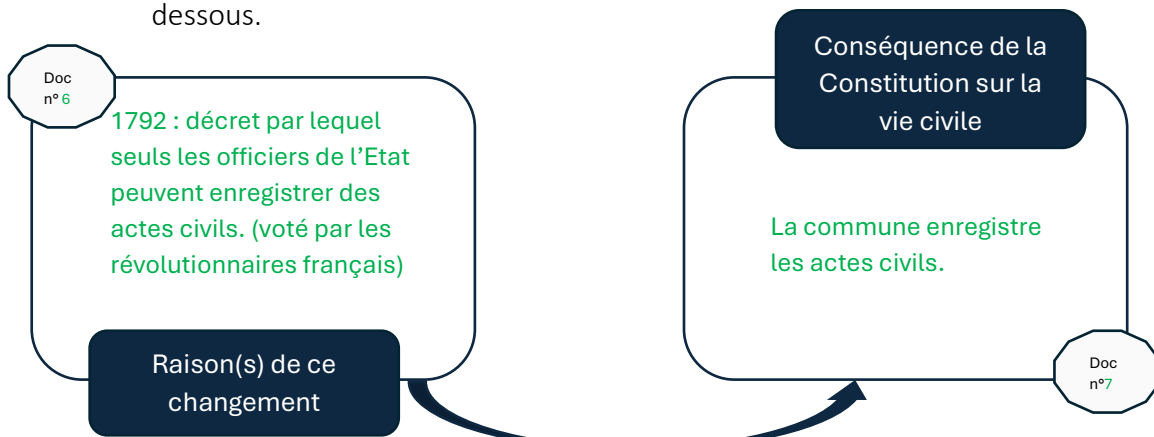
Dans la Constitution belge et dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen,

- Il n'y a aucune limite aux libertés.
  - La liberté de culte est garantie.
  - La liberté d'opinion est garantie.
  - Les deux documents ont été rédigés par des révolutionnaires belges.
4. En te basant sur les documents 1, 2 et tes connaissances, entoure la bonne proposition :
    - a. La Constitution belge est antérieure – contemporaine – **postérieure** à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
    - b. **La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** est antérieure – contemporaine – postérieure à la Révolution française et la philosophie des Lumières.

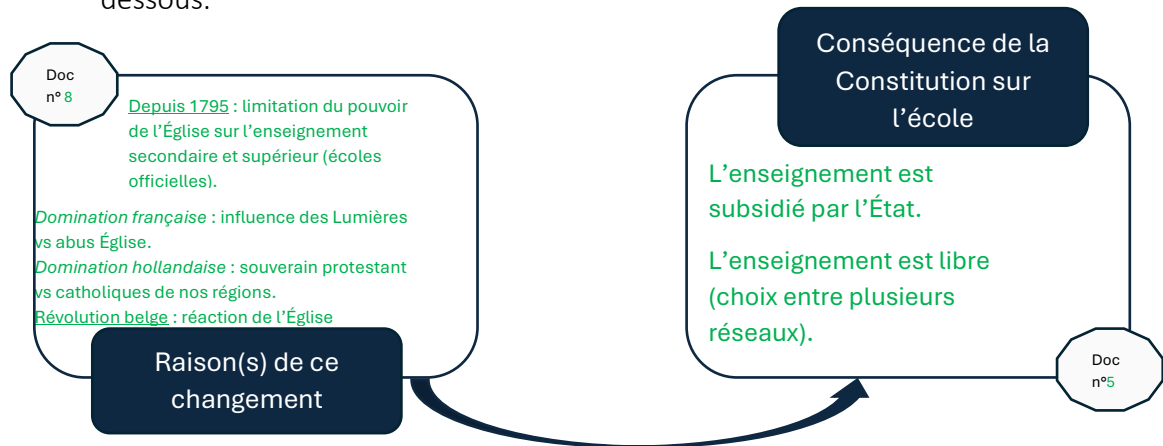
*Rappel : cet exercice relève du dépassement.*

A l'aide des documents 5 à 8,

5. **Sélectionne** les deux documents qui parlent de la vie civile et associe chaque document à la bonne case du schéma.
6. **Complète** à l'aide des informations trouvées dans les documents les deux cases ci-dessous.



- Sélectionne** les deux documents qui parlent de la vie civile et associe chaque document à la bonne case du schéma.
- Complète** à l'aide des informations trouvées dans les documents les deux cases ci-dessous.



- A l'aide de tes découvertes et de tes connaissances, **complète** le schéma suivant :

Evolution de l'état civil



Evolution de l'enseignement



- Coche** le moment-clé correct que tu peux associer à la Constitution belge.
  - Un schisme dans l'Église chrétienne (du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle)
  - Vers un nouveau rapport au religieux (du XVIII<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle)
- Justifie** ta réponse en te basant sur la date de la Constitution belge et à l'aide d'une information trouvée dans le document 6.

La Constitution date de 1831.

Le document 6 m'apprend que la religion catholique renonce à son statut de religion officielle.

12. A l'aide de tes découvertes et de la grille critériée suivante, **rédige** un texte qui explique les changements survenus dans nos régions à la suite de l'adoption de la Constitution de février 1831 au niveau de de l'État civil et l'enseignement.

*Rappel : cet exercice relève du dépassement.*

La date de l'adoption de la Constitution belge est le 7 février 1831. C'est une année après la Révolution belge. Les principaux rédacteurs de la Constitution étaient des catholiques et des libéraux.

La liberté, inscrite dans la Constitution, qui rend possible le vivre ensemble en Belgique est la liberté de conscience (liberté d'opinion + liberté de culte). Cette liberté se manifeste au niveau de la vie civile. Par exemple, depuis la Constitution, c'est la commune qui enregistre les actes civils. Avant, c'étaient les paroisses. Le courant des idées à la base de ce changement est la philosophie des Lumières dont la diffusion peut être reliée à la Révolution française et notamment à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

La liberté de conscience se manifeste également au niveau de l'enseignement depuis la Constitution : chacun est libre de choisir un réseau d'enseignement, financé par l'État, en fonction de ses convictions. Jusqu'à la domination française, c'était l'Eglise qui organisait l'enseignement dans nos régions. Les régimes français puis hollandais ont tenté de limiter l'influence de l'Eglise sur l'enseignement. La Révolution belge va permettre aux catholiques de réagir. Ils vont se battre pour la liberté d'enseignement et créer, par exemple, leur propre réseau d'enseignement.

En conclusion, la Constitution belge de février 1831 est le résultat d'un compromis entre catholiques et libéraux. Les révolutionnaires ont cherché à équilibrer liberté de culte, liberté d'opinion et neutralité de l'État, ce qui revoit les rapports entre l'Eglise et l'État.

### 3. Structuration des apprentissages

Les apprentissages historiques seront synthétisés à la fin de la situation d'apprentissage soit en explicitant le schéma (Q9), soit sous la forme d'un texte rédigé comme proposé avec l'exercice de dépassement. Les apprentissages découverts par les élèves dans cette situation d'apprentissage peuvent être éclairés par quelques apports de l'enseignant.e. :

- La Constitution de 1831, fruit d'un compromis entre les libéraux et les catholiques, est progressiste : beaucoup de libertés sont garanties constitutionnellement aux Belges, comme la liberté de conscience.
- La Constitution belge confirme des changements dans la vie des citoyens sur le plan des convictions philosophiques ou religieuses, *e.a.* :
  - o Les actes d'état civil sont établis par des agents publics, plus par des paroisses et ce depuis la Révolution française, avec le décret de 1792.
    - Le mariage est reconnu civilement, ce qui signifie que pour l'État le mariage religieux n'a pas de valeur.

## Sciences humaines (S1) – Formation historique

- Les libertés de conscience et de pensée sont garanties : personne ne peut donc être poursuivi pour ses opinions ou convictions. Cette liberté figurait dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.
- L'enseignement peut être officiel ou libre : À la suite de la volonté des régimes français puis hollandais de limiter l'enseignement libre catholique, les membres du Congrès s'accordent sur la liberté d'enseignement.
- La Révolution belge de 1830 (et la Constitution de 1831) marque une rupture car elle implique un nouveau rapport au religieux dans notre pays.
- Les Lumières est le mouvement de pensée lié à ce nouveau rapport au religieux et à l'importance de la liberté dans les discussions du Congrès.
- La séparation Église-État présente un caractère particulier en Belgique : l'État n'intervient pas dans les questions religieuses mais des institutions religieuses reconnues sont financées par l'État qui exerce un droit de regard dans la gestion des moyens financiers (ex : les écoles confessionnelles). La séparation Église-État s'observe dans la neutralité de l'État belge.
- Si la Révolution belge marque une rupture car elle sépare Église-État, l'Église catholique reste un élément important du paysage belge, notamment en ce qui concerne la vie scolaire. Cette continuité s'explique d'une part, car au 19<sup>ème</sup> siècle, la majorité des bâtiments scolaires existants était catholique ; d'autre part, car la majorité de la population belge au 19<sup>ème</sup> siècle était catholique, ce qui est toujours le cas aujourd'hui.

EPC

Afin d'ouvrir l'élève à la pluralité des cultures et des convictions et de l'outiller dans sa compréhension des principes de la démocratie, les apprentissages relevant de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté seront abordés en questionnant et explicitant ce qui dans cette situation d'apprentissage relève de la sphère privée et de la sphère publique, en identifiant et exemplifiant les notions d'opinion, de croyance, de savoir et de conviction. L'égalité devant la loi au départ de l'analyse des extraits de la Constitution pourra également être questionnée.

Exemple de grille d'évaluation des acquis d'apprentissages :

Attendus d'apprentissage évalués		Critères de qualité	Je m'évalue	Evaluation de mon professeur
Savoirs	Expliquer des changements induits par la Constitution sur le plan des convictions religieuses et philosophiques.	Je suis capable de nommer la liberté qui permet de ne pas avoir les mêmes convictions philosophiques et religieuses.	☆	0-1
		Je suis capable de donner deux exemples de changements que la Constitution belge a apportés.	☆	0-1-2
		Je suis capable d'expliquer en +/- deux courtes phrases l'origine de chacun des changements.	☆	0-1-2
		Je suis capable de nommer deux groupes aux convictions différentes qui ont rédigé la Constitution belge.	☆	0-1-2
		Je suis capable de qualifier la position de l'État belge par rapport aux convictions religieuses et philosophiques de ses citoyens et citoyennes.	☆	0-1
	Associer un fait marquant à un moment clé.	Je suis capable de lier correctement la Constitution belge au moment-clé donné par mon professeur.	☆	0-1
	Dater des faits marquants.	Je suis capable de dater la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.	☆	0-1
		Je suis capable de dater la Constitution belge.	☆	0-1
Savoir-faire	Sélectionner dans un document des informations utiles pour	Je suis capable de justifier le choix d'un moment-clé par une information issue d'un document.	☆	0-1

## Sciences humaines (S1) – Formation historique

répondre à une question de recherche.	Je suis capable d'associer correctement un document à un sujet.	☆	0-1-2
	Je suis capable d'identifier et de recopier un changement depuis la constitution belge pour la vie civile.	☆	0-1
	Je suis capable d'identifier et de recopier une explication pour ce changement.	☆	0-1-2
<b>Identifier</b> , dans un texte court, une cause et une conséquence explicite d'un fait ou d'un changement.	Je suis capable d'identifier et de reformuler au moins une cause pour l'école qui explique certains compromis de la Constitution belge.	☆	0-1
	Je suis capable d'identifier et de reformuler une conséquence pour l'école depuis la Constitution belge.	☆	0-1

### 5. Pour aller plus loin :

Partir avec les élèves à la découverte d'un.e acteur/actrice du mouvement des Lumières (ex : Emilie du Châtelet, Condorcet, Voltaire...)

Les élèves peuvent consolider et approfondir les savoirs et savoir-faire découverts à travers la situation d'apprentissage : « La Belgique, une neutralité dans tous ses états. »

Les enseignant.es qui le souhaitent peuvent écouter ce podcast : [Les Clés - Quel financement pour les cultes en Belgique ? - Auvio](#)

#### Note des concepteurs :

-La longueur des textes et le nombre de documents sont à adapter par l'enseignant en fonction de ses élèves.

-Les concepteurs se sont efforcés de joindre les détenteurs de droits des textes et des illustrations. Si malgré les recherches effectuées, un ayant droit n'avait pas été contacté, il est invité à s'adresser à nous.